



Acte certifié exécutoire  
Arrêté parvenu en Préfecture le : 7.01.2026  
Accusé de réception de la Préfecture numéro : 219400033 2025-1231-2025 ARR229 AI  
Arrêté publié/notifié le : 9.01.2026  
Affiché le : 8.01.2026  
Pièce annexe : 1

Pour le Maire et par délégation  
Clément ALABERGÈRE  
Directeur général adjoint des services

## ARRETE DU MAIRE N°2025ARR229

### Objet : Arrêté de numérotation rue Auguste Delaune

Le Maire d'Arcueil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-28,

Vu le décret en date du 4 février 1805 et l'ordonnance du 23 avril 1823, relatifs au numérotage des habitations,

Vu l'autorisation de permis de construire n° PC 94 003 25 W 1002 délivrée le 24/11/2025 au bénéfice de COMMUNE D'ARCUEIL, représenté par Monsieur MUJICA Manuel,

Vu le plan annexé,

Considérant que la numérotation de la rue Auguste Delaune doit être complétée,

### ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> : La numérotation de la parcelle cadastrée section V 48 est définie comme suit, suivant les plans ci-annexés :

- Ajout d'un numéro : 2 rue Auguste Delaune

Article 2 : Le numérotage est matérialisé par l'apposition en façade de la construction ou du mur de clôture au-dessus de la porte principale ou, à défaut, immédiatement à gauche de celle-ci d'une plaque réglementaire portant le numéro attribué en tôle émaillée ou de qualité similaire,

Article 3 : Les propriétaires doivent veiller à ce que les plaques soient constamment nettes et lisibles,

Article 4 : Aucun autre numérotage n'est admis que celui prévu au présent règlement,

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois,

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à COMMUNE D'ARCUEIL – M. MUJICA Manuel – 2 rue Cauchy – 94110 ARCUEIL

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Préfète, Préfecture du Val de Marne : 21 avenue du Général de Gaulle - 94038 CRETEIL cedex,
- Madame la trésorière, Trésorerie d'Ivry sur Seine : 94-96 rue Victor Hugo - CS 90075 - 94201 IVRY-SUR SEINE Cedex,
- Brigade des sapeurs-pompiers de Port Royal : 55 boulevard de Port Royal - 75013 PARIS,
- Brigade des sapeurs-pompiers de Montrouge : 53 rue de la Vanne - 92120 MONTRouGE,
- Commissariat de police du Kremlin-Bicêtre : 167 rue Gabriel Péri - 94270 LE KREMLIN BICETRE,

ARRETE N°2025ARR229

Nature de l'acte : Documents d'urbanisme  
Service : Pôle développement urbain Service urbanisme

- Receveur des Postes d'Arcueil : 75 rue Marius Sidobre - 94110 ARCUEIL,
- La Poste, Direction du Courrier, Service National de l'Adresse : 1 rue François Vidal, CS 81029 - 33506 LIBOURNE cedex,
- Cadastre de Créteil, Service des Domaines : 1 place du Général Billotte - 94000 CRETEIL,
- Cadastre de Créteil, Services fiscaux de Créteil : 1 place du Général Billotte - 94000 CRETEIL,
- CAF de Créteil : 2 voie Félix Eboué - 94033 CRETEIL cedex,
- Sécurité Sociale de Créteil : 1 avenue du Général de Gaulle - 94000 CRETEIL,
- Syndicat des Eaux d'Ile de France : 14 rue Saint Benoît - 75006 PARIS,
- GRDF: grdf-travaux-idf@grdf.fr,
- Orange : 2-4 rue Marguerite Lagrange - 94110 ARCUEIL,
- IGN, Service SBV-PBJ : 73 avenue de Paris - 94160 SAINT MANDE,
- ENEDIS PARIS SERVICE CLIENT, TSA 79115 – 15843 PARIS,

Article 8 : Le Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cet arrêté compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le  
Le Maire

31.12.2025



Pour le Maire et par délégation  
Sophie LERICQ  
Adjointe au Maire

PC09410325 1002

LOUBET MAURY  
ARCHITECTES ASSOCIES  
SELARL au capital de 1000€  
25, Bld Carnot - 78250 HARDRICO  
Tél 01 34 74 45 30  
RC Versailles : B 302 474 168  
N° Inscription national 503584

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

2.03 Plan masse zoom - Projet et réseaux

Ech. 1 : 200

DECEMBRE 2024

Indice révision  
15/01/2025

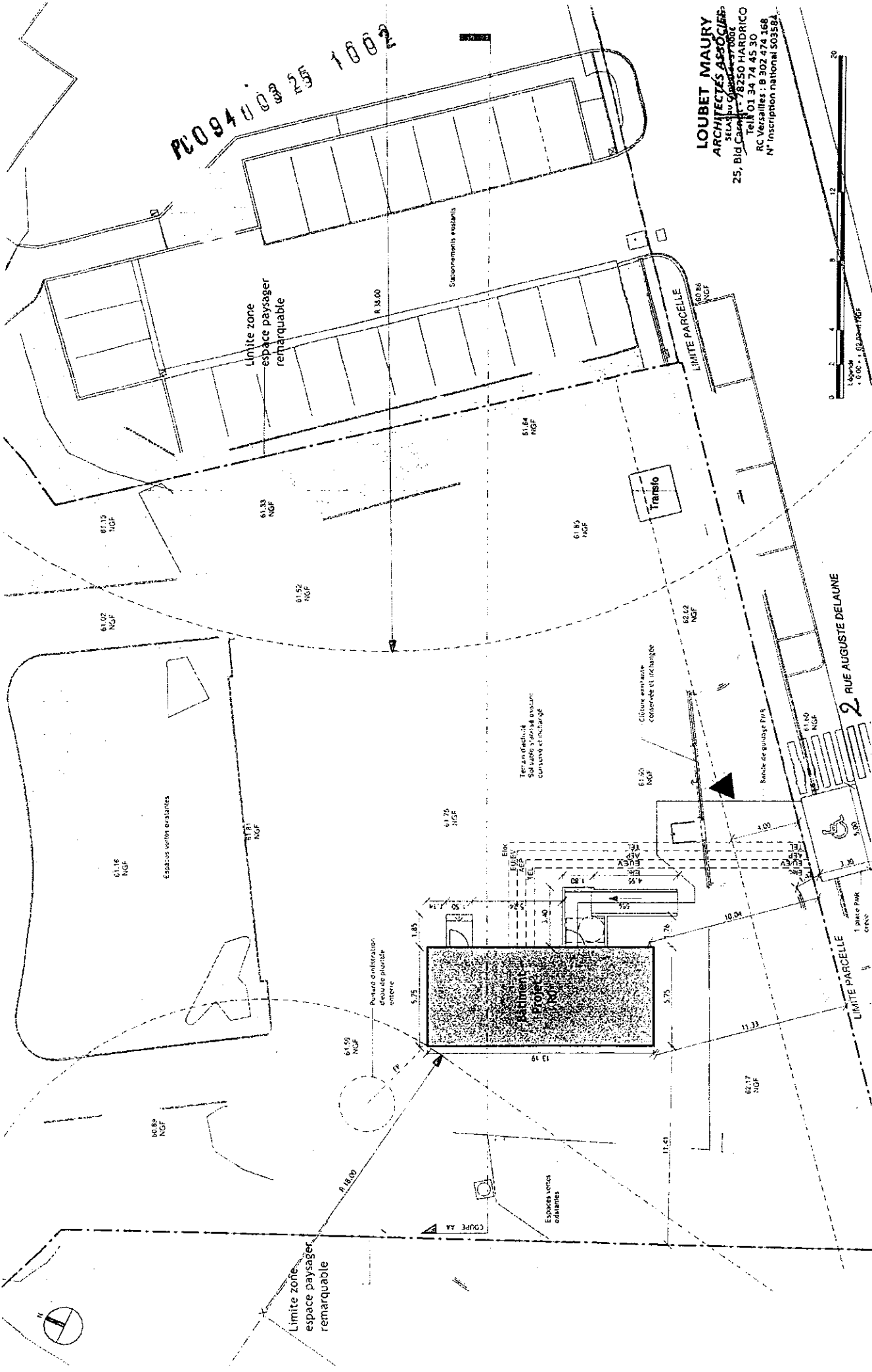
DPC

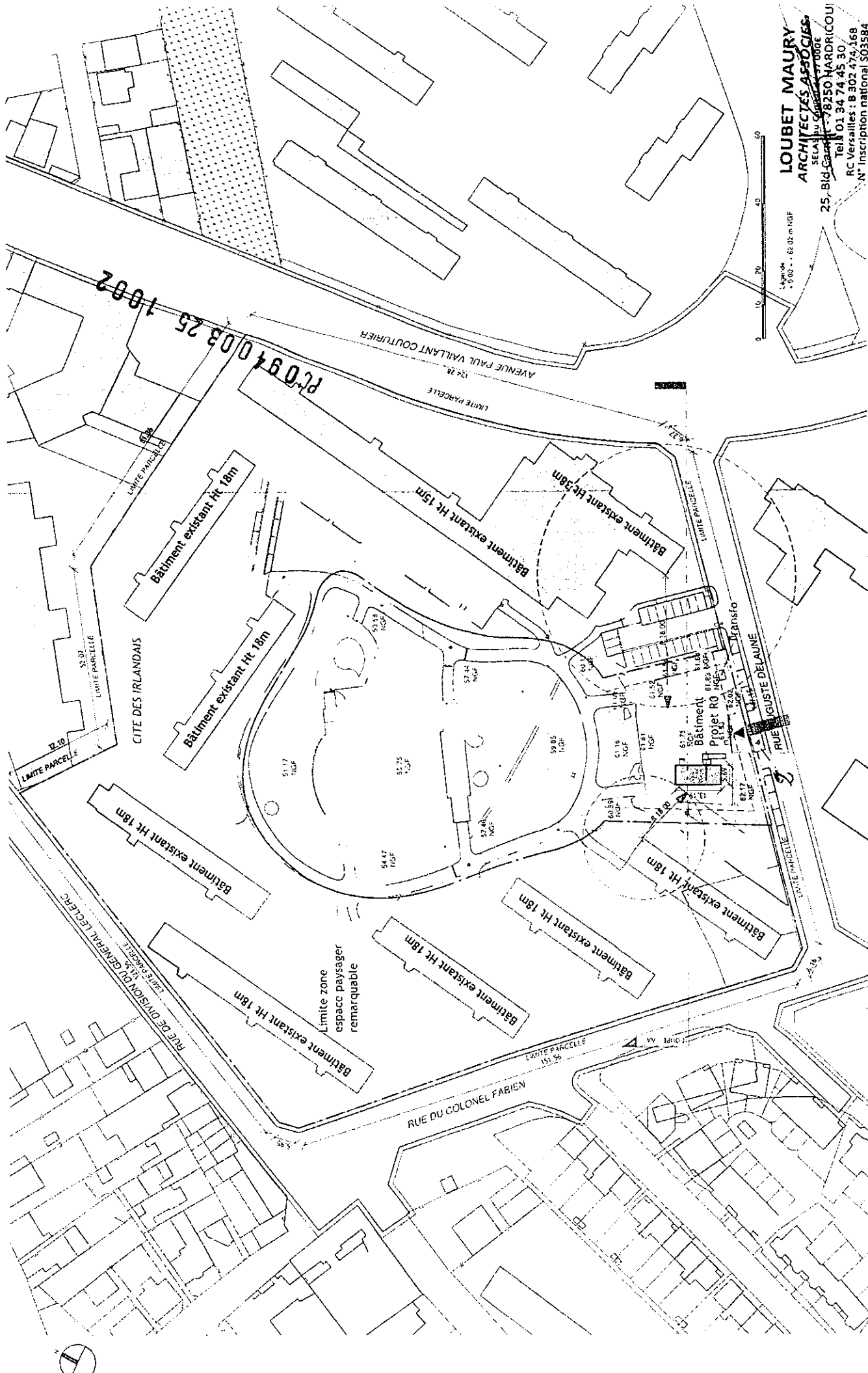
**L**

Maitre d'Ouvre  
LOUBET-MAURY  
Architectes Associés  
25 Boulevard Carnot  
78250 HARDRICOURT

CONSTRUCTION D'UNE SALLE  
ASSOCIATIVE

Maitre d'Ouvrage  
VILLE D'ARQUEUIL  
10 Avenue Paul Doumer  
94110 ARQUEUIL





**LOUBET MAURY**  
**ARCHITECTES ASSOCIES**  
SAS au capital 177 000 €  
25, Bd Carnot - 78250 NARDRICOURT  
Tel 01 34 74 45 30  
RC Versailles : B 302 474 168  
N° Inscription national S03584

|                                                                                   |                                                                                 |                                                                                                     |                             |                                 |                     |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|---------------------|---------------|
| CONSTRUCTION D'UNE SALLE ASSOCIATIVE<br><br>Rue Auguste Delaune<br>94110 ARQUEUIL | Maitre d'Ouvrage<br>VILLE D'ARQUEUIL<br>10 Avenue Paul Doumer<br>94110 ARQUEUIL | Maitre d'Oeuvre<br>LOUBET-MAURY<br>Architectes Associés<br>25 Boulevard Carnot<br>78250 HARDRICOURT | <div>L</div> <div>DPC</div> | DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE |                     |               |
|                                                                                   |                                                                                 |                                                                                                     |                             | 2.02                            | Plan masse - Projet |               |
|                                                                                   |                                                                                 |                                                                                                     |                             | Ech.                            | 1 : 1000            | DECEMBRE 2024 |
|                                                                                   |                                                                                 |                                                                                                     |                             |                                 |                     |               |
|                                                                                   |                                                                                 |                                                                                                     |                             | Indice revision 15/01/2025      |                     |               |